

Présents : Marie-Pierre CASSIFOUR - Sandra CASSIFOUR – Alain LALANNE – Francis LAVALETTE - Marie LAHOURATATE-LAPASSADE Benoît - Gérard MANZO - David LANUX - Christophe BERDOULET- Stéphane LUTZ - Roland DUPOUTS.

Absents excusés : Jean-Paul ROMMELAERE

Pouvoir : néant

Absents non excusés : Sans objet

Secrétaire de séance : Sandra CASSIFOUR

Diffusion : les élus, le secrétariat de mairie et l'affichage municipal

ORDRE DU JOUR

- Délibération : indemnités de fonction des élus
- Délibération : tarifs des concessions du cimetière
- Délibération : tarifs location foyer communal
- Arrêté municipal : instauration sens unique chemin de Laburthe
- Présentation devis armoire a archive
- Questions diverses

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération : délégation du conseil municipal au maire
- Délibération : délégation de signature en l'absence du maire

Le conseil municipal accepte.

1 – DELIBERATION : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire s'est renseigné dans les communes avoisinantes et sur la base de ce qui est légal et en adéquation avec ce qui se faisait jusqu'alors, il propose de fixer les indemnités du Maire à 17 % du montant annuel maximum (Cf. tableau ci-dessous). Le taux maximum étant 25,5 %.

Pour les adjoints, le maire propose de fixer le pourcentage des indemnités à 3,60%, le taux maximum étant 9,90% pour les communes de moins de 500 habitants

Indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2020

Indemnités de fonction maximales dans les communes

► Art 92 de la loi 2019-1461 modifiant l'Art.L.21-23-23 et L.2123-24 du CGCT

POPULATION TOTALE (tranches démographiques)	INDEMNITES MAXIMALES au 1 ^{er} JANVIER 2019					
	Maires			Adjoints		
	Taux maximum (en %)	Montant des indemnités		Taux maximum (en %)	Montant des indemnités	
		Annuel	Mensuel		Annuel	Mensuel
< 500	25,5	11 901,57	991,80	9,90	4 620,61	385,05
500 à 999	40,3	18 809,14	1 567,43	10,70	4 993,99	416,17
1 000 à 3 499	51,6	24 083,17	2 006,93	19,80	9 241,22	770,10
3 500 à 9 999	55	25 670,05	2 139,17	22,00	10 268,02	855,67
10 000 à 19 999	65	30 337,33	2 528,11	27,50	12 835,02	1 069,59
20 000 à 49 999	90	42 005,53	3 500,46	33,00	15 402,03	1 283,50
50 000 à 99 999	110	51 340,09	4 278,34	44,00	20 536,04	1 711,34
100 000 à 200 000	145	67 675,57	5 639,63	66,00	30 804,05	2 567,00
> 200 000	145	67 675,57	5 639,63	72,50	33 837,79	2 819,82
Paris, Marseille, Lyon	145	67 675,57	5 639,63	72,50	33 837,79	2 819,82

Après discussion, la proposition de M. le Maire est adoptée à l'unanimité.

2- DELIBERATION : TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire indique qu'à l'heure actuelle les tarifs sont les suivants :

- Concessions trentenaire : 1 Personne : 50€
2 Personnes cote à cote : 100€
2 Personnes superposées : 50€
- Concession cinquantenaire : 1 Personne : 80€
2 Personnes cote à cote : 160€
2 Personnes superposées : 80€
- Prix au m² = 25€

Monsieur le Maire propose de conserver ces tarifs.

Après discussion, la proposition de M. le Maire est adoptée à l'unanimité.

Il sera demandé à Fabrice TOUTON chargé de l'entretien et de la tonte autour de l'église et du cimetière, de bien vouloir passer également le rotofil en complément de la tondeuse. Francis LAVALETTE l'appellera pour lui demander.

Francis LAVALETTE et Roland DUPOUTS feront le point sur les concessions échues.

Le tarif des cases du columbarium sera étudié à la prochaine réunion. Marie LAHOURATATE souhaite savoir combien d'urnes peuvent être placées dans une case. Roland DUPOUTS se renseignera.

3 - DELIBERATION : TARIFS LOCATION FOYER COMMUNAL

La location du foyer communal s'élève actuellement à 50 € pour les personnes faisant partis de la commune et à 200 € pour les gens hors commune. Un chèque de caution de 500 € est demandé lors de la location ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Se pose la question du nettoyage du foyer après location.

Faut-il imposer et faire payer le nettoyer par une entreprise spécialisée ?

De même faut-il mettre à disposition la vaisselle et dans quelle mesure ? Francis LAVALETTE fait remarquer que de la vaisselle a déjà disparu.

Il précise également que le stock de produits de nettoyage s'amointrit et n'est pas forcément renouvelé suffisamment.

Roland DUPOUTS propose que la commission foyer fasse le point sur ces différentes questions et soit en mesure de faire des propositions pour le prochain conseil municipal.

6 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération qui stipule que le conseil municipal donne délégation au maire pour signer différents documents relatifs au fonctionnement de la mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner délégation au maire.

7 - DELEGATION DE SIGNATURE EN L'ABSENCE DU MAIRE

Le maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour délégation de signature en l'absence du maire. Roland DUPOUTS souhaite donner cette délégation de signature à son premier adjoint Francis LAVALETTE.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner la délégation de signature à Francis LAVALETTE en l'absence du maire.

4 – ARRETE MUNICIPAL : INSTAURATION SENS UNIQUE CHEMIN DE LABURTHE

Afin de sécuriser le trafic sur le chemin de Laburthe, M. le maire propose de poser un sens interdit devant chez ANTOINE Henriette et un sens unique au niveau de l'entrée de chez LAFOSSE Jean-Louis.



Après discussion le conseil approuve la proposition du Maire.

Il faudra voir la Communauté de Communes pour l'achat des panneaux.

Concernant les panneaux, il faudra envisager une corvée afin de remettre les panneaux droits sur tout le territoire communal.

Sandra CASSIFOUR indique le conseil que malgré la limitation de la vitesse à 50 km sur le chemin de la crête avec la pose de panneaux, le trafic est toujours aussi rapide. Beaucoup d'enfants jouent le long de cette route (vélo, marche etc...). Sandra CASSIFOUR demande s'il est possible de se renseigner sur le tarif d'un panneau « attention à nos enfants » pour essayer de sensibiliser encore plus les gens.

Stéphane LUTZ soulève le problème de la haie située le long du chemin de la crête et au croisement avec la côte qui redescend au village. Cette haie gêne la visibilité quand on monte depuis le village. Elle dépasse les 2 mètres de haut de surcroit. Le maire se chargera de voir les propriétaires à savoir Plaimont, pour l'entretien de cette haie.

De nouvelles constructions sur la commune n'ont pas encore eu de numérotation. Il faut voir à faire faire les plaques pour les boîtes aux lettres en conséquence. Monsieur le Maire s'en occupe.

5 – PRESENTATION DEVIS ARMOIRE A ARCHIVE

Gérard MANZO a fait faire des devis pour équiper la mairie d'armoire à archive afin de classer et ranger un temps soit peu les documents. Il présente un devis de 1115 E HT pour l'achat de deux armoires métalliques à portes battantes de 45 cm de profond et une de 60 cm pour pouvoir ranger également la sono. Gérard MANZO pensait mettre cette armoire dans l'ancienne salle de classe contre le mur du fond.

Après discussion, il semblerait que la place de cette armoire soit plus adéquate à l'intérieur de la mairie. Quelques aménagements de l'accueil de la mairie pourraient être envisagés. David LANUX et Gérard MANZO se charge d'étudier le projet. Il faudra prévoir peut-être une petite enveloppe budgétaire pour financer ces éventuels aménagements.

6 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération qui stipule que le conseil municipal donne délégation au maire pour signer différents documents relatifs au fonctionnement de la mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner délégation au maire.

7 – DELEGATION DE SIGNATURE EN L'ABSENCE DU MAIRE

Le maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour délégation de signature en l'absence du maire. Roland DUPOUTS souhaite donner cette délégation de signature à son premier adjoint Francis LAVALETTE.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner la délégation de signature à Francis LAVALETTE en l'absence du maire.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Le maire indique que dans le cadre du contrôle obligatoire des ERP, il y a eu une vérification électrique qui a mis en évidence la nécessité de mettre un « Coup de poing » pour couper l'électricité des panneaux photovoltaïque. Le service des pompiers en cas de feu demande également que ce coup de poing soit installé. Ce coup de poing devrait être mis sur l'onduleur.

Après discussion, il est convenu de contacter avec ALLEZ et cie pour étudier et chiffrer le problème.

- Le contrôle de la climatisation du foyer est à faire annuellement.
Roland DUPOUTS se charge d'appeler M. DE KOK pour faire le nécessaire.

- Des grilles de protection doivent être posé autour des bouteilles de gaz de l'église et du foyer.
David LANUX propose de s'en charger.

- Marie LAHOURATATE souhaite redémarrer les cours de Qi-Gong dans le respect des préconisations sanitaires face au covid bien évidemment.
Le conseil municipal approuve sa demande à l'unanimité.

- Roland DUPOUTS informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la place du village, il reste à faire les marquages au sol. Il faudra prévoir la dépense au budget. Il faut également réfléchir à l'aménagement des longes en terre. Faut-il végétaliser ou engravillonner ces espaces ? La réflexion est lancée...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15. Une collation est servie.

Le secrétaire de séance

Sandra CASSIFOUR